



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 10 NOVEMBRE 2025 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 450, RUE TESSIER.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO PERMANENT ATTACHÉ À LA RÉSIDENCE DE 20.44 MÈTRES CARRÉS. LA CONSTRUCTION SERAIT DÉROGATOIRE DE 1.49 MÈTRES DANS LA MARGE DE REcul LATÉRALE DROITE ALORS QUE L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 337-2016 MENTIONNE QUE LORSQU'UN BÂTIMENT SECONDAIRE EST LIÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, LES MARGES APPLICABLES SONT LES MÊMES QUE CELLES DU BÂTIMENT PRINCIPAL, SOIT DE 2 MÈTRES MINIMUM POUR LA ZONE 118-CA.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 10 NOVEMBRE 2025
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière